

L'UNIVERSALISME PAR LE SPORT

La notion d'universalisme « renvoie à l'idée de l'existence d'une unité du genre humain, au-delà de la diversité culturelle de l'humanité¹ ».

Elle peut s'appliquer aux Jeux olympiques et paralympiques tout d'abord de manière très concrète et renvoyer à la visée et l'extension mondiale des Jeux : héritage de la vision de Coubertin, la charte olympique précise ainsi que l'action du mouvement olympique est « universelle » et « s'étend aux cinq continents ». Mais l'universalisme renvoie aussi, de manière plus abstraite, à des « principes éthiques fondamentaux universels » qui fondent un mode de vie selon des valeurs promues par l'olympisme.

Ces fondements et cette visée universelle de l'olympisme sont en lien étroit avec l'objectif de « promouvoir la paix » (mission et rôle du CIO) : « Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine². »

Dans sa constitution, le Comité international paralympique reprend cette dimension universaliste, en fixant parmi ces objectifs celui de « promouvoir le sport paralympique dans le monde entier, sans discrimination illégale fondée sur le handicap, la race, la couleur de peau, l'origine nationale, ethnique ou sociale, l'âge, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la langue, l'opinion politique ou autre, la religion ou d'autres croyances, les circonstances de la naissance ou d'autres motifs illégaux³ ».

Si une société mondiale pacifiée est l'objectif, la trêve est un moyen d'assurer la rencontre des nations dans le cadre de compétitions sportives.

Au moment où s'affirmaient en Europe les États-nations, le baron Pierre de Coubertin entendait restaurer les jeux antiques et l'esprit olympique. Cet olympisme moderne qui plonge ses racines dans l'histoire de l'Antiquité propose un modèle universel de rencontre des cultures et des peuples et s'inscrit dans cet imaginaire. Les Jeux sont présentés comme la fête pacifique du monde moderne avec le projet de bâtir un monde de paix⁴.

Comment, en dépit des tensions et conflits mondiaux, l'universalisme se manifeste-t-il dans les Jeux modernes, notamment en reprenant le principe de la trêve antique?

1. *Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme*, Réseau Canopé, 2016. Fiche notion « [L'universalisme républicain](#) ».

2. Citations extraites de la Charte olympique, accessible [en ligne](#).

3. Citation extraite de la Constitution de l'IPC, accessible [en ligne](#) : « promote Para sport worldwide, without unlawful discrimination on the grounds of disability, race, skin colour, national, ethnic or social, origin, age, sex, gender, sexual orientation, language, political or other opinion, religion or other beliefs, circumstances of birth, or other unlawful ground. »

4. J.P. Augustin, P. Gillon, *Les Jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Paris (Armand Colin), 2021.

■ ÉCLAIRAGES POUR LE PROFESSEUR

L'extension progressive des Jeux modernes à l'univers entier

Pour Pierre de Coubertin, l'universalisme doit célébrer la diversité des hommes et des cultures par l'attribution des Jeux olympiques à des villes et des nations différentes⁵, accueillir des sports nouveaux⁶ et s'ouvrir à tous les concurrents : « Est-il besoin de rappeler qu'ils [les Jeux olympiques] ne sont la propriété d'aucun pays ni d'aucune race en particulier et qu'ils ne peuvent être monopolisés par des groupements quelconques. Ils sont mondiaux ; tous les peuples y doivent être admis sans discussion⁷... » Coubertin déclarait déjà, avec un certain messianisme, dans un article de la *Revue Olympique* en août 1913 : « L'olympisme n'a pas reparu au sein de la civilisation moderne pour y jouer un rôle local ou passager. La mission qui lui est confiée est universelle et séculaire. Il est ambitieux ; il lui faut tout l'espace et tout le temps⁸. »

Le poids de l'Europe occidentale et du monde anglo-saxon dans les premiers temps de l'olympisme

De 1894 à 1915, 28 pays sont membres du CIO ; ils représentent le cœur du pouvoir mondial et économique autour de l'Europe occidentale et des espaces de peuplement anglo-saxons. Trois pays seulement n'appartiennent pas à cette aire culturelle : la Turquie, le Japon et l'Égypte⁹.

Au lendemain de la Grande Guerre, les pays vaincus sont évincés des Jeux olympiques d'Anvers de 1920¹⁰ et de Paris en 1924¹¹. Après avoir concouru aux Jeux de 1900, 1908 et 1912, la Russie ne participe plus au mouvement olympique dans le contexte de la révolution bolchevique.

De 1896 à 1936, parmi les villes hôtes des dix premières olympiades, huit sont européennes et deux nord-américaines (Saint-Louis en 1904 et Los Angeles en 1932). Entre les deux guerres, la diffusion de l'olympisme se poursuit essentiellement en Europe avec l'adhésion des nations du Sud et de l'Est (à l'exception de l'URSS) et par l'intégration massive des pays d'Amérique latine.

Après 1945, l'extension mondiale du mouvement olympique

De 1948 au début des 1990, le mouvement olympique, dans un contexte géopolitique marqué par la guerre froide et la décolonisation, accueille de nouveaux États.

En 1952, l'URSS participe pour la première fois à des Jeux olympiques, à Helsinki : après avoir refusé d'adhérer au CIO pour des raisons idéologiques, Moscou voit dans les compétitions sportives un terrain pour mettre en avant la supériorité de son modèle.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1960, 17 pays d'Afrique subsaharienne, dont 14 anciennes colonies françaises, rejoignent le mouvement olympique.

5. « Le caractère de notre entreprise », *Bulletin du Comité international des Jeux olympiques*, 1^{re} année, octobre 1894

6. « *All Sports* », 1910, cité par le [Comité international olympique](#).

7. Allocution du baron Pierre de Coubertin lors du congrès du CIO à Prague en 1925, à l'occasion de son départ à la retraite. Citation reprise de : <https://olympics.com/cio/news/pierre-de-coubertin-et-paris-1924-une-histoire-de-coeur>

8. Pierre de Coubertin, « L'emblème et le drapeau de 1914 », *Revue olympique*, août 1913, n° 92, p. 119-1203

9. La liste des membres du CIO en 1908 est présente dans la première charte publiée, sous le titre d'[Annuaire du Comité International Olympique](#).

10. L'Autriche, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie et la Turquie.

11. En 1924, à l'occasion des jeux de Chamonix et de Paris, l'Autriche est réintégrée dans l'olympisme et l'Allemagne à ceux d'Amsterdam en 1928.

Les bouleversements géopolitiques du début des années 1990 en Europe de l'Est et en Asie centrale sont l'occasion d'accueillir de nouveaux États dans le monde olympique :

- éclatement de la Tchécoslovaquie qui se scinde en deux États, République tchèque et Slovaquie ;
- éclatement de la Yougoslavie qui donne naissance à six puis sept nouveaux États : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Slovénie ;
- implosion de l'URSS entre 1990 et 1991 avec 15 nouveaux États (par ordre chronologique d'accession à l'indépendance) : fédération de Russie, pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), Ukraine, Biélorussie, Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie et Géorgie, et, en Asie centrale, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Tadjikistan et Kirghizstan.

L'universalisation progressive des Jeux olympiques au cours du XX^e siècle

Dates	Lieu	Nombre de Comités nationaux olympiques	Nombre d'athlètes participants
1896	Athènes	14	241
1900	Paris	24	997
1912	Stockholm	28	2 407
1924	Paris	44	3 089
1952	Helsinki	69	4 955
1964	Tokyo	93	5 151
1988	Séoul	159	8 397
2000	Sydney	199	10 651
2016	Rio de Janeiro	205	11 238
2024	Paris	206 ¹²	10 500

Source : CIO

Si la seconde moitié du XX^e siècle est ainsi marquée par l'accroissement du nombre d'États participant aux Jeux, des évictions ou mises en retrait de durée variable ont pu avoir lieu, toutes liées au contexte géopolitique :

- en 1948, ni les Allemands ni les Japonais ne sont conviés aux Jeux de Londres¹³ ;
- en 1958, la Chine communiste quitte le mouvement olympique, qu'elle réintègre en 1984, pour les Jeux de Los Angeles ;
- sous la pression internationale, en 1964, l'Afrique du Sud de l'apartheid est exclue des Jeux olympiques, tout en demeurant membre du CIO. La fin de l'apartheid permet aux athlètes sud-africains de participer aux Jeux de Barcelone¹⁴ : l'image

¹². Les sanctions pesant sur les comités olympiques guatémaltèque, russe et biélorusse réduisent à 203 le nombre de nations qui participeront effectivement aux Jeux de Paris 2024. Les athlètes ne pourront participer aux compétitions qu'à titre individuel et sous statut neutre.

¹³. L'URSS ne participe pas non plus aux Jeux olympiques de Londres, mais elle sera présente à ceux d'Helsinki en 1952.

¹⁴. Un article de France info revient sur le destin olympique de l'Afrique du Sud : https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/tokyo-2020/le-27-mars-1991-le-jour-ou-l-afrique-du-sud-a-fait-son-retour-dans-le-jeu-olympique_4474385.html

du tour d'honneur effectué main dans la main par les deux gagnantes du 10 000 mètres, l'Éthiopienne Derartu Tulu et la Sud-Africaine Elana Meyer, en est restée l'illustration.

Paris 2024 : des jeux olympiques et paralympiques universalistes

Un siècle après ceux de 1924, les Jeux olympiques sont de retour en France, pour la troisième fois de leur histoire, et la France accueille pour la première fois les Jeux paralympiques, qui se sont également étendus à l'échelle planétaire depuis leur création. Ces Jeux accueilleront 203 nations, soit davantage d'États que l'ONU, qui n'en compte que 193. Le mouvement olympique accueille en effet des territoires qui ne sont pas reconnus par tous les autres États (par exemple le Kosovo), mais aussi des territoires non indépendants (Aruba, Bermudes, Guam, Hong Kong, etc.).

L'extension mondiale du mouvement paralympique

Année	Ville hôte	Nombre de pays	Nombre d'athlètes
1960	Rome	23	400
1964	Tokyo	21	378
1968	Tel-Aviv	29	750
1972	Heidelberg	43	984
1976	Toronto	40	1 657
1980	Arnhem	43	1 973
1984	Stoke Mandeville et New York	42	2 900
1988	Séoul	60	3 041
1992	Barcelone	90	2 999
1996	Atlanta	104	3 808
2000	Sydney	123	3 879
2004	Athènes	135	3 808
2008	Pékin	146	3 951
2012	Londres	164	4 237
2016	Rio de Janeiro	159	4 328
2020	Tokyo	162	4 393
2024	Paris	184	4 400

Données pour les Jeux paralympiques d'été

Source : [Comité international paralympique](#)

Les valeurs universelles de l'olympisme et du paralympisme confrontées au défi de tensions politiques et géopolitiques

Dans l'esprit de l'olympisme et du paralympisme, le sport doit servir de levier pour favoriser l'unité, la découverte de l'autre et la paix entre les nations. Le sport, le temps des Jeux, transcenderait donc les frontières culturelles, ethniques, religieuses, idéologiques et politiques.

De 1894 à nos jours, cet universalisme a souvent été mis à mal par les évolutions du monde et les tensions internationales : hégémonie européenne, oppositions entre les puissances, essor des régimes totalitaires, guerres mondiales, guerre froide, décolonisation, implosion du bloc soviétique, etc. Durant la Grande Guerre, qui empêche pour la première fois depuis leur renaissance la tenue des Jeux, le CIO revendique son apolitisme en installant en 1917 son siège à Lausanne en Suisse, pays neutre.

Saint-Louis (1904) et Berlin (1936) : un universalisme mis à mal

Les Jeux de Saint-Louis sont marqués par l'organisation, en marge des épreuves olympiques, des « Jeux anthropologiques », infamie qui vise à montrer la prétendue supériorité de la « race blanche » sur les « sauvages » : les organisateurs font s'affronter des représentants de différents peuples pour railler leurs piètres performances. Pierre de Coubertin parle d'« une mascarade outrageante¹⁵ ».

Durant l'entre-deux-guerres, l'universalisme olympique ne peut s'affranchir des rivalités politiques. Les grands événements sportifs sont notamment instrumentalisés à des fins de propagande par les régimes totalitaires. En 1934, l'Italie fasciste remporte la coupe du monde de football qu'elle organise. « L'idéal olympique proclamant la paix universelle cède la place à l'idéal fasciste et à son apologie¹⁶ ».

Alors que le 15 septembre 1935, l'Allemagne nazie adopte les lois antisémites de Nuremberg, la question du boycott des jeux de Berlin en 1936 suscite de vifs débats aux États-Unis et en Europe. Le juge Jeremiah T. Mahoney, président de l'Union des athlètes amateurs, est favorable au boycott. Ernest L. Jahncke (ancien secrétaire adjoint de la marine américaine) est exclu du Comité international olympique (CIO) en juillet 1936 après s'être publiquement opposé à la participation de son pays à ces Jeux.

Dans l'espoir d'impressionner les visiteurs étrangers présents en Allemagne à l'occasion des Jeux, Hitler assouplit sa politique antisémite (avec par exemple le retrait des panneaux interdisant aux Juifs l'accès aux lieux publics). Ces Jeux, portés par la propagande, offrent aux spectateurs étrangers l'image trompeuse d'une Allemagne pacifique et tolérante.

Luz Long et Jesse Owens, deux athlètes amis par-delà la politique (1936)

Lors des Jeux olympiques de Berlin de 1936, alors que l'Allemagne nazie instrumentalise les Jeux, deux athlètes que tout semble opposer symbolisent l'esprit de l'olympisme qui doit surmonter les clivages politiques et idéologiques.

Âgés tous les deux de 23 ans, Luz Long (1913-1943) est citoyen du Reich, Jesse Owens (1913-1980) est noir américain. Petit-fils d'esclave, Jesse Owens, athlète renommé, fait la « une » de la presse américaine en 1935. Lors des Jeux de 1936, il remporte quatre médailles d'or, sur le 100 mètres, le 200 mètres, le relais 4x100 mètres et le saut en longueur. Luz Long, issu d'une famille bourgeoise allemande, brille par ses performances sportives. Il est un athlète adulé dans son pays.

Le 4 août 1936, les deux champions discutent amicalement avant les dernières épreuves de saut en longueur. Lors du dernier essai, Owens réalise un exploit avec un saut de 8,06 mètres. Le premier à lui tomber dans les bras est Luz Long, qui finit second de l'épreuve. De cette rencontre naît une amitié entre les deux

15. <https://casdenhistoiresport.fr/exposition/exposition-augmentee/1904-saint-louis-ota-benga-dignite>

16. Jean-Pierre Augustin, Pascal Gillon, « Un théâtre géopolitique en recomposition », dans *Les jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Paris, Armand Colin, 2021.

hommes. Reconnaisant, Jesse Owens revient sur le précieux conseil prodigué par Luz Long : « C'est lui qui m'a conseillé d'ajuster ma course d'élan lors des qualifications, et qui m'a donc aidé à gagner. » *Le Figaro* du 5 août 1936 précise : « Cet athlète prodigieux est, de toute évidence, dans une classe à lui tout seul. » Hitler refuse de serrer la main du champion noir et le président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, ne le reçoit pas à la Maison-Blanche.



Jesse Owens aux JO de Berlin de 1936

Source : 1936 / Comité international olympique (CIO)

Le projet universaliste affecté par la guerre froide (1948-début des années 1990)

En 1948, après deux olympiades sans Jeux du fait de la Seconde Guerre mondiale, la flamme olympique est rallumée à Londres à l'occasion de la XIV^e olympiade. Ces jeux du renouveau sont placés sous le signe de l'austérité, dans un pays qui a souffert des bombardements de l'Allemagne nazie. Dans un contexte de guerre froide, quelques semaines après le coup de Prague¹⁷, les pays d'Europe de l'Est participent à ces Jeux, mais pas l'URSS, qui n'est pas affiliée au mouvement olympique.

Durant la guerre froide, le moment olympique apparaît comme une période de confrontation entre deux modèles idéologiques, mais aussi comme une vitrine du monde libre pour certains athlètes. Consciente de ce risque, pour éviter la fuite de ses sportifs vers l'Occident lors des Jeux d'Helsinki de 1952, l'URSS décide de les loger dans un espace à part.

En 1956, à l'occasion des Jeux de Melbourne, après la répression par les chars russes de l'insurrection hongroise à Budapest¹⁸, 40 athlètes demandent l'asile aux États-Unis. Cuba, les pays d'Europe de l'Est, mais aussi l'URSS connurent de nombreuses défections d'athlètes lors des différentes olympiades.

¹⁷. Prise de contrôle de la Tchécoslovaquie en février 1948 par le Parti communiste tchécoslovaque.

¹⁸. Le 23 octobre 1956, les habitants de Budapest manifestent/se soulèvent contre le gouvernement communiste de Hongrie.

Le boycott des Jeux olympiques, reflet des tensions internationales

Alors que la question du boycott des Jeux de Berlin de 1936 s'était posée (voir *supra*), les Jeux olympiques ont fait l'objet de boycotts ou de contestations, depuis lors, à plusieurs reprises.

- En 1956, à l'occasion des Jeux de Melbourne (22 novembre-8 décembre), les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse manifestent leur désapprobation après la répression soviétique de l'insurrection de Budapest en octobre 1956. Lors de cette olympiade, l'Italie, l'Égypte, l'Irak et le Liban sont absents pour protester contre la crise de Suez¹⁹.
- À Montréal en 1976, 22 pays africains refusent de participer aux jeux pour dénoncer l'apartheid en Afrique du Sud.
- En 1980, les États-Unis et 64 autres délégations ne sont pas présents aux Jeux de Moscou après l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS. De nombreuses nations occidentales ne sont pas solidaires des États-Unis, dont la France et la Grande-Bretagne.
- En réplique à ce boycott, quatre ans plus tard en 1984 à Los Angeles, l'URSS et 14 pays du bloc de l'Est sont absents (en revanche, la Roumanie participe à ces jeux).
- En 1988, Cuba, l'Éthiopie et le Nicaragua ne sont pas présents aux Jeux de Séoul pour protester contre la mise à l'écart de la Corée du Nord dans l'organisation des Jeux.
- En 2008, à l'occasion des Jeux olympiques de Pékin, certaines ONG dont Reporters sans frontières lancent un appel au boycott, qui ne sera pas suivi d'effet, pour attirer l'attention du monde sur la violation des droits de l'homme en Chine.

Mexico (1968) : défendre l'universalisme au-delà des Jeux

En 1968, un pays du Sud est pour la première fois en charge de l'organisation des Jeux.

L'année 1968 se caractérise par un contexte international complexe, sur fond de contestations de la jeunesse. Ainsi, le 2 octobre 1968, dix jours avant l'ouverture des Jeux olympiques, une manifestation étudiante appelée le massacre de Tlatelolco est durement réprimée par l'armée mexicaine, faisant 200 à 300 morts selon les organisations des droits de l'homme. Au Vietnam, la guerre bat son plein. L'URSS envoie ses chars en Tchécoslovaquie pour réprimer le Printemps de Prague. Aux États-Unis, la communauté noire lutte depuis de nombreuses années pour l'obtention et l'application des droits civiques. Le 4 avril 1968, Martin Luther King, prix Nobel de la paix en 1964, est assassiné à Memphis. Cet événement suscite de violentes tensions au printemps 1968 en Californie et en Caroline du Sud.

Dans ce contexte, l'*Olympic Project for Human Rights* (projet olympique pour les droits de l'Homme), fondé par le sociologue afro-américain Harry Edwards en octobre 1967, appelle au boycott des Jeux. Certains sportifs noirs américains se montrent hostiles à ce boycott, car le sport constitue un moyen d'intégration et permet de donner une visibilité au mouvement. Finalement, le 19 juillet, les athlètes décident de se rendre à Mexico. Le directeur du comité olympique américain, Everett Barnes, menace d'exclusion tout fauteur de troubles, relayé par Avery Brundage, président du CIO.

¹⁹. Crise de Suez (29 oct. -7 nov. 1956) : guerre qui oppose Israël à l'Égypte. La France et la Grande-Bretagne interviennent dans cette crise aux côtés d'Israël et pour défendre leurs intérêts stratégiques autour du canal de Suez.

Les Jeux de Mexico vont servir de tribune pour attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur le combat pour les droits civiques des Noirs aux États-Unis. La finale masculine du 200 mètres permet aux deux athlètes américains, Tommie Smith (premier) et John Carlos (troisième), de se hisser sur le podium, l'Australien Peter Norman finissant deuxième. Lors de la cérémonie de remise des médailles, les deux athlètes américains entendent protester contre la ségrégation aux États-Unis. Alors que l'hymne américain est joué, tête baissée, ils lèvent leur poing ganté de noir vers le ciel et retirent leurs chaussures pour souligner la pauvreté de la communauté noire.



Remise des médailles du 200 mètres, 16 octobre 1968, stade olympique universitaire de Mexico.

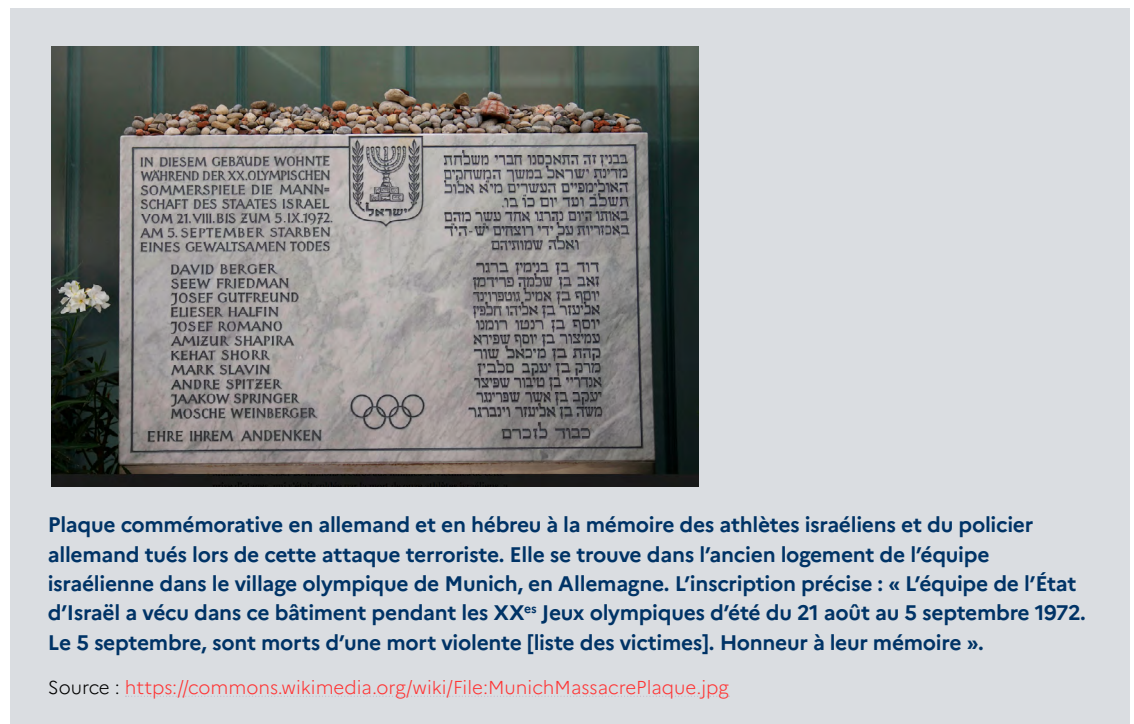
Source : 1968 / Comité international olympique (CIO) / United Archives

Revenant sur l'événement dans son autobiographie, Tommie Smith déclare que ce geste n'est pas un salut du « Black Power », mais un « salut pour les droits de l'Homme ». Sous la pression du CIO, les deux athlètes sont renvoyés aux États-Unis et exclus à vie des Jeux olympiques. L'Australien Peter Norman (1945-2006), qui a porté par solidarité le macaron « Olympic Project for Human Rights », n'est pas autorisé à participer aux Jeux olympiques de 1972. Lors des Jeux de Sydney en 2000, il n'est pas invité à participer à la cérémonie d'ouverture, à laquelle ont participé de nombreux anciens médaillés olympiques australiens.

La reconnaissance de l'engagement de ces trois hommes est tardive. En 2005, une statue est érigée dans l'université de San José (Californie) en hommage aux deux athlètes américains. Une statue de bronze en l'honneur de Peter Norman a été dévoilée en 2019 près du stade Lakeside à Melbourne. Désormais, le 9 octobre, date des funérailles du sprinter en 2006, est en Australie la « Journée Peter Norman ».

Munich (1972) : le terrorisme ensanglante les Jeux

Les Jeux olympiques de 1972 à Munich sont endeuillés par un acte terroriste perpétré par l'organisation terroriste palestinienne Septembre noir. Le 5 septembre 1972, huit terroristes palestiniens s'introduisent dans le village olympique, tuent deux membres de l'équipe israélienne et en prennent neuf autres en otage. À l'aéroport, la police donne l'assaut et le bilan est lourd : les neuf otages sont tués ainsi que cinq des terroristes et un policier. À la suite des événements, le CIO décide de suspendre les Jeux en hommage aux victimes. Le président du CIO refuse d'annuler les épreuves restantes. Après une pause de 34 heures et pour dénoncer symboliquement le terrorisme, le CIO décide la reprise des compétitions, à la suite du discours de son président Avery Brundage, qui déclare : « The Games must go on ». En 2005, dans *Munich*, Steven Spielberg évoque à l'écran cet événement tragique et la réponse israélienne.



En 2012, à l'occasion du 50^e anniversaire de ces assassinats, l'Allemagne a annoncé le versement d'une indemnisation de 28 millions d'euros aux familles des 11 victimes israéliennes de l'attentat.

Le défi de l'universalisme relevé : les équipes olympique et paralympique des réfugiés

Pour que les conflits n'empêchent pas les athlètes de participer aux Jeux, le CIO et le Comité international paralympique ont mis en place, pour la première fois à Rio en 2016, des équipes de réfugiés : l'équipe olympique était alors composée de dix athlètes, originaires d'Éthiopie, du Soudan du Sud, de Syrie et de République démocratique du Congo ; l'équipe paralympique comptait 2 athlètes. À Tokyo, une équipe paralympique des réfugiés est également constituée : six para-athlètes d'Afghanistan, du Burundi, d'Iran et de Syrie participent ainsi aux compétitions. Pour les Jeux de Paris 2024, 66 athlètes, originaires de 12 pays, pourront participer aux compétitions²⁰. Une équipe paralympique de réfugiés, qui devrait compter jusqu'à 10 para-athlètes, est également en cours de constitution²¹.

20. <https://olympics.com/cio/equipe-olympique-des-refugiés-du-cio-paris-2024>

21. <https://www.paralympic.org/news/ipc-support-refugee-paralympic-team-paris-2024-paralympic-games>



L'équipe olympique des réfugiés lors de la parade des athlètes à la cérémonie d'ouverture des Jeux de Tokyo.

Source : 2021 / Comité international olympique (CIO) / EVANS, Jason

La trêve pour garantir l'universalité des Jeux

Si l'olympisme cherche à contribuer à la paix mondiale, il ne peut faire abstraction des tensions qui parcourent le monde. Dans cette perspective, le CIO a réactivé au début des années 1990 la trêve olympique qui était en usage dans l'Antiquité.

Aux anciens Jeux d'Olympie, une trêve sacrée pour assurer la participation de tous les Grecs

Le monde grec ancien, constitué de multiples cités-États, se caractérise à la fois par un extrême morcellement politique, mais aussi par un climat quasi permanent de guerres. L'un des plus importants conflits opposant deux cités grecques et leurs alliés respectifs est la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.), qui voit l'affrontement entre Athènes et Sparte et leurs alliés respectifs.

C'est dans ce contexte belliqueux que s'inscrit la trêve olympique, comme condition de la participation de tous les Grecs aux Jeux. En effet, pour que les concours d'Olympie puissent se dérouler sans entrave, les conflits doivent s'interrompre. À cette fin est instaurée une **période de trêve sacrée**. Appelée *έκεχειρία (ekekheiria)*, elle est effective pour l'ensemble des jeux panhelléniques, et non seulement pour les Jeux olympiques. Environ six mois avant l'ouverture des Jeux, des hérauts appelés *σπονδοφόροι (spondophóroi)* « porteurs de trêve » ou encore *θεωροί (theóroi)* « théores », tous citoyens de l'Élide (voir ci-dessous) et portant sur la tête une couronne d'olivier sauvage comme symbole de paix, se rendent dans chacune des cités grecques pour annoncer la trêve et la date des Jeux.

L'instauration de la trêve olympique d'après Pausanias

« Longtemps après, Iphitos, descendant d'Oxylos [...] fit célébrer des jeux à Olympie, renouvela les fêtes olympiques et la trêve dont l'usage avait cessé depuis un temps dont je déterminerai la durée, lorsqu'ayant à parler d'Olympie, j'expliquerai la cause de l'interruption des jeux. Iphitos, voyant donc que la Grèce était désolée par des divisions intestines et par une maladie contagieuse, crut devoir aller demander à l'oracle de Delphes un remède à tous ces maux ; et la Pythie lui ordonna, dit-on, de rétablir les Jeux olympiques de concert avec les Éléens ».

Pausanias, *Périégèse*, V, 4, 5-6.

Pendant cette période de trêve, tous les citoyens peuvent voyager en toute sécurité pour participer ou assister aux Jeux puis retourner ensuite dans leur cité. En aucun cas il ne s'agit de pacifisme : la trêve ne signe pas la fin des guerres, mais simplement la suspension des combats. Ainsi, avant, pendant et après la trêve, il est interdit de faire la guerre, d'agresser, de blesser ou d'enlever des participants ; les citoyens armés et les soldats doivent d'ailleurs déposer leurs armes à l'entrée du stade. Toute violation de ces principes est considérée comme un affront à Zeus lui-même : de lourdes amendes et la perte de la citoyenneté sont alors en jeu.

La durée de la trêve, initialement d'un mois avant et un mois après les Jeux olympiques, s'étend à trois ou quatre mois, selon les sources, au fur et à mesure que les citoyens affluent en provenance des confins du monde grec puis de l'Empire romain. Pour personnifier la cessation temporaire des hostilités se trouve à Olympie une statue de la déesse Ἐκεχειρία (Ekecheiria), personnification de la trêve, couronnant le roi d'Élide Iphitos.

Il revient à chaque cité d'accepter ou non cette trêve, qui est quelquefois violée ou instrumentalisée, même si cela reste rare. Plusieurs exemples montrent que la trêve ne fut pas toujours respectée, comme en témoignent les exemples suivants.

- En 420 av. J.-C., lors de la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.), Sparte attaque le fort de Phyrkos situé à Lépréon, en Élide, et est condamnée à une lourde amende pour avoir violé la trêve sacrée. Les Spartiates refusant de payer, ils sont exclus des Jeux olympiques en 420 et peut-être jusqu'en 400 av. J.-C. selon les sources. D'après Thucydide, c'est lors des Jeux de 420 que le Spartiate Lichas, pourtant interdit d'épreuves, participe tout de même à une course de chars dont il sort vainqueur. La victoire est attribuée aux Béotiens, ses concurrents. Furieux, le Spartiate couronne lui-même son cocher et reçoit de la part des hellanodices, les juges des Jeux olympiques, des coups de fouet pour cet outrage.

Sparte condamnée par les Éléens pour avoir violé la trêve

« Ce même été, on célébra les Jeux olympiques, l'Arcadien Androsthénès y remporta, pour la première fois, le prix du pancrace. Les Spartiates se virent interdire par les Éléens l'accès du temple et la participation aux sacrifices et aux jeux, pour n'avoir pas acquitté l'amende infligée par les Éléens conformément à la loi d'Olympie. On leur reprochait d'avoir porté les armes contre la citadelle de Phyrkos et d'avoir envoyé à Lépréon, pendant la trêve olympique, un certain nombre de leurs hoplites. L'amende était de deux mille mines, soit deux mines par hoplite, conformément à la loi. »

Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, V, 49-50

- De même, en 364 av. J.-C., lors de la cent quatrième olympiade, la trêve sacrée des Jeux olympiques est violée lorsque les Arcadiens s'emparent d'Olympie et utilisent le trésor sacré du sanctuaire pour payer la solde de leurs troupes d'élite.
- Plus tard, en 348 av. J.-C., l'Athénien Phrynon est capturé par des Macédoniens alors qu'il se rend aux Jeux olympiques et doit payer une rançon pour être libéré. Alerté, le roi Philippe II de Macédoine en profite pour se montrer pacifiste, le rembourse et lui demande d'excuser ses troupes qui, selon lui, ignoraient ce qu'était la trêve sacrée. Eschine rapporte l'incident dans son *Discours sur l'ambassade infidèle*.

Enfin, la trêve sacrée est parfois **instrumentalisée** : d'après Xénophon, les habitants d'Argos, ne voulant pas combattre la cité de Sparte, prétextent que la trêve les en empêche, alors qu'elle n'a pas été déclarée. Après avoir consulté les dieux, les Spartiates décident de rompre la trêve sacrée et envahissent l'Argolide.

La trêve instrumentalisée par les Argiens (388 av. J.-C.)

« Après cela, les Spartiates pensant qu'il ne serait pas sûr de faire une expédition contre les Athéniens ou les Béotiens, en laissant derrière eux sur les frontières de la Laconie une ville ennemie aussi puissante qu'Argos, décidèrent de faire une campagne contre elle. Quand Agèsipolis sut qu'il devait diriger l'expédition et qu'il eut fait le sacrifice qu'on offre au passage de la frontière, il se rendit à Olympie pour consulter l'oracle et demanda au dieu s'il pouvait sans impiété rejeter la trêve des Argiens, parce que ce n'était pas au temps réglé où elle tombait, mais toutes les fois que les Spartiates devaient les attaquer qu'ils prétextaient les mois sacrés. Le dieu lui signifia qu'il n'y avait pas d'impiété à rejeter une trêve alléguée injustement. De là, Agèsipolis se rendit tout droit à Delphes et demanda à Apollon s'il était, au sujet de la trêve, du même avis que son père. Le dieu répondit qu'il avait exactement le même avis ».

Xénophon, *Helléniques*, IV, 7, 2-3

La réactualisation de la trêve olympique dans un monde agité

L'impulsion du CIO en faveur d'une trêve moderne

En 1992, dans un contexte international marqué par la fin de la guerre froide, mais également par la résurgence de conflits, notamment en Yougoslavie, le CIO prend l'initiative de restaurer la trêve olympique.

L'appel à la trêve du CIO

Le Comité international olympique,
 Considérant la fréquence des conflits qui affectent gravement la vie et l'avenir de la jeunesse du monde,
 Fidèle à la mission qu'il s'est assignée de contribuer à la paix,
 Soucieux à cet égard de restaurer la tradition de la Grèce antique de l'« EKEKHEIRIA » ou « Pacte de la Trêve olympique »;

Appelle

- tous les États (leurs chefs, leurs gouvernements et leurs assemblées),
- toutes les organisations internationales et nationales ;

à décider que :

1. Pendant la période allant du 7^e jour avant l'ouverture des Jeux olympiques au 7^e jour suivant la clôture de ces Jeux, sera observée la « Trêve olympique »;
2. Pendant la Trêve olympique dédiée, comme dans la Grèce antique, à l'esprit de fraternité et d'entente entre les peuples, toute initiative sera menée et tout effort collectif ou individuel sera déployé pour entamer et poursuivre par des moyens pacifiques le règlement des conflits internationaux ou n'ayant pas ce caractère en vue d'instaurer la paix ;
3. Pendant cette même période, tout conflit armé, tout acte qui s'y rattache, s'en inspire ou s'y apparente doit cesser, quelle qu'en soit la motivation, la cause ou le mode de perpétration.

Fait à Barcelone le 21 juillet 1992

Les Nations unies adoptent les trêves olympiques

Depuis 1993, l'Assemblée générale de l'ONU apporte son soutien au CIO et aux Jeux olympiques en adoptant par consensus, tous les deux ans (un an avant chaque édition des Jeux olympiques), une résolution intitulée « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Dans cette résolution, l'ONU appelle à respecter la trêve olympique et à chercher, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations unies, le règlement de tous les différends internationaux par des moyens pacifiques et diplomatiques²².

Première résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en faveur de la trêve olympique

L'Assemblée générale,

Considérant l'appel à une Trêve olympique lancé par le Comité international olympique et entériné par 184 Comités nationaux olympiques, qui a été présenté au Secrétaire général,

Sachant que le but du Mouvement olympique est d'édifier un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse du globe par le sport, pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, ce qui requiert l'entente mutuelle favorisée par l'amitié, la solidarité et le fair-play,

Sachant également que le CIO essaie de rétablir l'antique tradition grecque de l'**Ekekheiria**, ou « Trêve olympique », au profit de l'entente internationale et du maintien de la paix,

Rappelant la résolution CM/Res.1472 (LVIII) adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine à sa cinquante-huitième session ordinaire, tenue du 21 au 26 juin 1993 au Caire, et entérinée par la Conférence des chefs

22. Article 1 de la charte des Nations unies: « Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. »

d'État et de gouvernement de l'OUA, qui souscrit à l'appel en faveur d'une Trêve olympique,

Ayant conscience que l'appel à une Trêve olympique lancé par le Comité international olympique pourrait utilement contribuer à la concrétisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies,

1. Félicite le Comité international olympique, les Fédérations sportives internationales et les Comités nationaux olympiques de ce qu'ils font pour rallier les jeunes du monde à la cause de la paix ;
2. Engage les États membres à observer cette trêve du septième jour précédant l'ouverture des Jeux olympiques jusqu'au septième jour suivant leur clôture, conformément à l'appel lancé par le Comité international olympique ;
3. Prend acte de l'idée de Trêve olympique, incarnant dans la Grèce antique l'esprit de fraternité et de compréhension entre les peuples, et exhorte les États membres à prendre l'initiative d'observer individuellement et collectivement la Trêve et à œuvrer pour le règlement pacifique de tous les conflits internationaux, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;
4. Demande à tous les États membres de coopérer avec le Comité international olympique dans l'action qu'il mène en faveur de la Trêve olympique ;
5. Prie le Secrétaire général d'encourager les États membres à observer la Trêve olympique, en appelant l'attention de l'opinion mondiale sur la contribution que pareille trêve apportera à l'entente internationale et au maintien de la paix et d'un esprit de bonne volonté, et de coopérer avec le Comité international olympique à la réalisation de cet objectif.

36^e séance plénière, 25 octobre 1993

Dans ce contexte, après des pourparlers entre l'ONU et le CIO, un accord permet aux athlètes yougoslaves de participer, à titre individuel, aux Jeux de la XXV^e Olympiade à Barcelone en 1992. En 1994, lors des Jeux olympiques de Lillehammer, la trêve est respectée à Sarajevo, ville assiégée de 1992 à 1995.

En 2000, le Sommet du millénaire des Nations unies adopte la Déclaration du millénaire, qui précise : « Nous demandons instamment à tous les États membres d'observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et de soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique ».

C'est dans ce contexte que les deux Corées défilent ensemble lors des cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques d'été en 2000 à Sydney, en 2004 à Athènes et en 2006 à Turin (Jeux d'hiver). À Sydney, un soldat de la force de maintien de la paix au Timor oriental et un volontaire des Nations unies participent au relais de la flamme olympique.



Les porte-drapeaux de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, à la cérémonie d'ouverture des JO de Sydney en 2000.

Source : 2000 / Comité international olympique (CIO) / LOCATELLI, Giulio

En l'an 2000 également, le CIO crée une fondation internationale pour la trêve olympique (FITO), dont le siège légal est à Lausanne et le siège symbolique à Olympie. Son but est de « promouvoir l'idéal olympique pour servir la paix, l'amitié et la compréhension dans le monde et, en particulier, promouvoir l'ancienne tradition grecque de la Trêve olympique ; œuvrer pour la prévention et la résolution des tensions à travers le sport, la culture et l'idéal olympique, notamment en coopérant avec toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées dans ce domaine, en développant des programmes d'éducation et de recherche et en lançant des campagnes de communication pour promouvoir la Trêve olympique ».

La trêve olympique, débutant 7 jours avant les compétitions et se poursuivant 7 jours après, n'est pas pour autant respectée comme un absolu. Par exemple en 2014, lors des Jeux d'hiver de Sotchi, la Russie a commencé à envahir la Crimée quatre jours après la fin des Jeux olympiques.

Signe des fortes tensions qui parcourent le monde, la résolution instaurant la trêve olympique pour les Jeux de Paris a fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la demande la Russie, alors qu'elle était jusqu'à présent adoptée sans vote. Deux États se sont abstenus : la Russie et la Syrie.

Des gestes symboliques pour promouvoir la paix

- En 2016, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, et le président du CIO, Thomas Bach, portent la flamme olympique aux Jeux de Rio de Janeiro.
- Les athlètes, les représentants des États, ceux du mouvement olympique ont par ailleurs désormais pour habitude de signer un mur de la paix et de l'amitié au début de chaque édition des Jeux olympiques lors d'une cérémonie consacrée à la trêve olympique.
- Cinq ans plus tard, en 2021, à Tokyo (Jeux repoussés d'une année en raison de la pandémie de COVID), le président du CIO se rend au mémorial de la Paix d'Hiroshima. Dans son discours, il rappelle le rôle du sport et des Jeux olympiques pour rapprocher les peuples et instaurer la paix.

Depuis 2006, l'appel à la trêve inclut également les Jeux paralympiques : ainsi, celles des Jeux de Paris se terminera le 15 septembre 2024.

■ ENJEUX ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

La notion d'universalisme, même si elle n'est pas toujours explicitement présente dans le socle commun ou dans les programmes d'enseignement, constitue bien un horizon éducatif et pédagogique.

L'universalisme républicain, héritage de la philosophie des Lumières, « s'oppose aux privilèges et aux discriminations. Il fait participer les membres du corps social aux affaires communes en tant que citoyens responsables et non en tant que membres de groupes définis par des particularités natives telles que le sexe ou l'origine. Il permet de bâtir un "Nous national" en rassemblant et non en segmentant, en reconnaissant chacun comme citoyen et non comme membre d'une communauté particulière, en refusant les ségrégations que connaissent les sociétés organisées sur une base ethnico-religieuse²³. »

Comme le souligne le philosophe français Francis Wolff, les valeurs universelles peuvent être juridiques (ainsi celles que porte la Déclaration universelle des droits de l'Homme, repère du socle commun), mais également morales (dignité) ou encore épistémiques (procédures scientifiques) : ainsi, l'algèbre « né au IX^e siècle à Bagdad, n'est pas une science abbasside, mais une science universelle, autrement dit une science tout court²⁴. »

L'ensemble des enseignements et des actions éducatives contribuent donc à transmettre aux élèves la notion d'universalisme.

23. Caroline Pascal, Dominique Schnapper, *L'idée républicaine. Repères pour aujourd'hui*, introduction, p. 8. : <https://eduscol.education.fr/document/11192/download>

24. Francis Wolff, « Universalisme », *L'idée républicaine*, p. 66.

■ PISTES PÉDAGOGIQUES

Pour le premier degré

Cycle 1 – Agir, s’exprimer et comprendre à travers l’activité physique – Collaborer, coopérer, s’opposer

Après avoir parcouru quelques ouvrages autour des Jeux olympiques et paralympiques (par exemple *Le tour du monde des sports : pour partir à la découverte des sports... d’ici et d’ailleurs !* de Jean Durry, ou *Sports à gogo* d’Alain Crozon) et la [fiche pédagogique](#) du CNOSF, le professeur propose aux élèves une séquence inspirée d’un des sports présents dans les albums de jeunesse. Il organise dans un premier temps des séances d’exploration par ateliers, puis de structuration afin d’affiner le geste moteur, et enfin des séances de réinvestissement en jouant au sport choisi et adapté à l’âge des élèves.

Cycle 2 – Français – Écrire des textes

Après avoir réfléchi et décrit à l’oral ce qu’est un « supporter » et comment il doit se conduire durant des compétitions sportives, faire répertorier par les élèves les mots et phrases qui relèvent d’une charte. Proposer aux élèves d’écrire par deux quelques phrases autour de ce thème, puis à partir des propositions d’élèves élaborer ensemble une « charte du supporter ».

Cycle 2 – Arts plastiques – Mettre en œuvre un projet artistique

Après avoir observé, décrit, et analysé quelques affiches olympiques et décrypté les indices d’universalisme (le Musée olympique propose une [ressource](#) sur cette thématique), les élèves sont invités par le professeur à élaborer par groupe de 5 à 6 une affiche en collage à partir de vieux magazines, sur une feuille blanche A3, en faisant apparaître plusieurs éléments d’universalisme véhiculés par les Jeux olympiques.

Cycle 2 – EPS – Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble

Proposer aux élèves des courses de relais selon les modalités des « [Défis Coopétitifs](#) », c’est-à-dire sportives, associatives, équitables, inclusives et citoyennes, dont l’enjeu est de tendre vers une opposition équitable en ajoutant des contraintes ou des avantages aux participants.

Cycles 2 et 3 – Langues vivantes – approches culturelles

Dans le cadre de la semaine des langues, destinée à sensibiliser le grand public à la diversité linguistique et à l’atout que représentent les langues vivantes, l’académie de Clermont-Ferrand propose une [action pédagogique](#) destinée à présenter le portrait d’athlètes originaires du monde entier, en traduisant dans leur langue, les mots « excellence », « amitié », « respect », les trois valeurs olympiques.

Pour le collège

Cycles 3 et 4 – Géographie et EMC – Droit des enfants

Le film « We have a dream » (2023) de Pascal Plisson, suit le parcours de plusieurs enfants en situation de handicap à travers le monde (France, Kenya, Népal, Brésil, Rwanda) et permet de découvrir le handisport. Le site Zéro de conduite propose, via

un compte gratuit, un **dossier pédagogique** pour accompagner le travail en classe autour des thématiques du handicap et de l'inclusion.

Cycle 4 – Histoire – Le monde depuis 1945. Un monde bipolaire au temps de la guerre froide

L'URSS participe à ses premiers jeux en 1952 à Helsinki : la confrontation Est-Ouest peut dès lors être analysée d'un point de vue sportif à travers l'exemple de plusieurs olympiades ou différents thèmes. Les deux superpuissances nucléaires se toisent, se focalisant sur des sports médiatisés (athlétisme, natation, gymnastique). Le CIO ne voudra jamais l'avouer, persistant à présenter les jeux comme une manifestation apolitique et pacifiste, mais les jeux acquièrent une dimension géopolitique. Ainsi, le thème du boycott (en 1976 à Montréal, 22 pays africains protestent contre les pays entretenant des relations avec l'Afrique du Sud ; en 1980, 62 pays derrière les États-Unis ne se rendent pas à Moscou pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS ; en 1984, en réponse à ce boycott, 14 pays du bloc de l'Est dont l'URSS ne se rendent pas à Los Angeles) montre que les valeurs du sport passent parfois au second plan.

Une autre entrée possible est celle des résultats : course aux médailles entre l'URSS et les États-Unis, mais aussi entre les deux Allemagnes ; victoire de la gymnaste roumaine Nadia Comaneci présentée comme la supériorité du sport des pays de l'Est dans une discipline olympique majeure ; victoire à la surprise générale des États-Unis en 1980 aux JO d'hiver contre l'URSS en hockey sur glace avec la déclaration de l'entraîneur de l'équipe étasunienne, qui déclare « cela prouve que notre mode de vie est le bon ». Les valeurs de l'excellence sportive, de la supériorité du modèle éducatif, de l'accomplissement physique et spirituel sont mobilisées auprès des opinions publiques, le sport devenant un outil de propagande. Les États investissent dans les infrastructures sportives et le financement des fédérations, les athlètes sont accueillis comme des héros nationaux, avec des récompenses multiples (en URSS, ils bénéficient de sinécures dans l'Armée ou le KGB et accèdent à la nomenklatura avec des salaires et des primes importants).

Cycle 4 – Français

En prenant appui sur le dossier « Le sport dans la littérature » publié par la Bibliothèque nationale de France (<https://gallica.bnf.fr/html/und/litteratures/le-sport-dans-la-litterature?mode=desktop>), le professeur, en se fondant notamment sur les ressources publiées dans l'onglet « Jeux olympiques », sélectionne un texte pour la classe en relation avec la thématique de l'universalisme, qu'il enrichit d'une photographie publiée dans la section de la même ressource au sein de l'onglet « Les Jeux olympiques en image ». L'activité peut donc consister dans la mise en dialogue d'un texte et d'une image autour de la thématique de l'universalisme.

Cycle 4 – Français – Visions poétiques du monde (3^e)

La partie « Éclairages pour le professeur » du dossier de la BNF rappelle en quoi consiste l'universalisme dans le cadre olympique. Le sport, le temps des Jeux, doit permettre de dépasser « les frontières culturelles, ethniques, religieuses, idéologiques et politiques ». Le sport doit donc « servir de levier pour favoriser l'unité, la découverte de l'autre et la paix entre les nations ».

Dans le programme de français de 3^e, l'entrée « Visions poétiques du monde » permet de faire écrire par les élèves un texte poétique exprimant cette dimension des Jeux olympiques et paralympiques. Ce travail d'écriture pourrait se nourrir de la lecture de

poèmes extraits de l'anthologie *Frontières – Petit atlas poétique*, publiée à l'occasion du 25^e Printemps des poètes. Parmi les aspects de l'olympisme pouvant fournir une source d'inspiration, on peut proposer aux élèves, à titre d'exemples :

- le tour d'honneur effectué main dans la main lors des Jeux de Barcelone en 1992, par l'Éthiopienne Derartu Tulu et la Sud-Africaine Elana Meyer (les deux gagnantes du 10 000 mètres) pour symboliser la fin de l'apartheid ;
- l'équipe olympique des réfugiés, créée en 2016 par le CIO pour que les conflits n'empêchent pas les athlètes de participer aux Jeux.

Cycle 4 – Français – Dénoncer les travers de la société (3^e) ou Informer, s'informer, déformer ? (4^e)

La partie « Éclairages pour le professeur » du dossier de la BNF cite des formules ou actions frappantes, illustrant ce en quoi consiste l'universalisme des Jeux, qui doivent célébrer la diversité humaine et culturelle. Parmi elles, à titre d'exemples :

- la phrase de Pierre de Coubertin « Ils [les Jeux] sont mondiaux ; tous les peuples doivent y être admis sans discussion. » ;
- le fait qu'en 1976, 22 pays africains refusèrent de participer aux Jeux olympiques de Montréal, pour dénoncer l'apartheid en Afrique du Sud.

Il est intéressant de demander aux élèves de produire un écrit d'argumentation à partir d'un de ces exemples. En 3^e dans le cadre de l'entrée « Dénoncer les travers de la société », voire en 4^e dans le cadre de l'entrée « Informer, s'informer, déformer ? », il s'agit de demander aux élèves de proposer une explication, développée et argumentée, du point de vue ainsi exprimé. Cet écrit peut prendre différentes formes : discours, lettre, tribune... Pour en élaborer le contenu, les élèves travaillent à partir d'un corpus de documents cohérent avec l'entrée du programme.

Cycle 4 – Langues et cultures de l'Antiquité

Dans le cadre des objets d'étude « Vie privée et vie publique » (classes de cinquième et de quatrième) et « La Grèce dans son unité et sa diversité » (classe de troisième), les élèves réalisent des recherches portant sur la déesse grecque de la trêve olympique, Écéciria, et sur les autres dieux du sanctuaire d'Olympie qui présidaient aux Jeux olympiques. Le travail conduit permet de mettre en lumière, par le biais de ces figures divines, ce qui pour les Grecs de l'Antiquité relevait d'obligations qu'il était sacrilège de transgresser.

Pour le lycée

2^{de} professionnelle – EMC – La Liberté, nos libertés, ma liberté

Dans les textes de référence indiqués par le programme figure la Déclaration universelle des droits de l'Homme (art. 3, 4, 13, 18, 19 et 20), adoptés en 1948 par 53 États. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui en constitue une traduction juridique, est aujourd'hui ratifié par 173 États. Il est possible de dresser un parallèle avec l'universalisation progressive qu'ont connue dans la deuxième moitié du XX^e siècle les Comités internationaux olympique et paralympique, mais également de réfléchir aux limites de l'universalisation des droits humains.

1^{re} générale (enseignement de spécialité) – Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Analyser les dynamiques des puissances internationales

À l'appui de deux vidéos, l'une sur « [Jeux olympiques et géopolitique](#) » et l'autre sur « [Sport et guerre froide](#) », on peut saisir, à travers cet objet fondamentalement politique qu'est le sport, l'importance lors de la guerre froide de l'idéologie, de la propagande, des enjeux scientifiques, de l'arme économique qui s'exprime avec force lors des grandes compétitions internationales. La diplomatie sportive offre une vision d'un monde bipolaire permettant de comprendre les dynamiques des puissances internationales de la fin des années 1940 à la fin des années 1980.

On peut plus spécifiquement s'intéresser au cas de la Russie, dans le cadre du jalon qui lui est consacré : dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, le CIO a annoncé une [suspension du Comité olympique russe](#), estimant que la mise sous son autorité de plusieurs organisations sportives dans les régions ukrainiennes occupées contrevient aux règles de la charte olympique.

Terminale générale et technologique – EMC – Fondements et expériences de la démocratie : la laïcité

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris peuvent être l'occasion de réfléchir sur des visions différentes de mise en œuvre de la notion d'universalisme, à propos de la question du port du voile islamique.

En effet, la France interdit le port du voile pour ses sportives, à l'encontre de l'avis favorable du Haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU et du CIO. L'[analyse juridique](#) proposée par Hélène Pauliat, professeure de droit public à l'Université de Limoges et ancien membre du Conseil supérieur de la Magistrature, permet de resituer le contexte de cette décision.

Seconde, première et terminale générale et technologique – Langues et cultures de l'Antiquité (enseignement optionnel)

Dans le cadre de l'enseignement optionnel de langues anciennes en classe de seconde (objet d'étude : « L'homme et le divin ») ou de première (objet d'étude : « Les dieux dans la cité »), le professeur fait traduire et commenter les textes grecs relatifs à la déesse grecque de la trêve olympique Écéchiria avec un focus particulier sur la notion de *dynamis* des divinités.

■ POUR APPROFONDIR : BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE ET RESSOURCES EN LIGNE

Quelques publications

Jean-Pierre Augustin, *Le sport, une géographie mondialisée. Documentation photographique* n° 8112, Paris (La Documentation française), 2016.

Jean-Pierre Augustin, Pascal Gillon, *Les jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Paris (Armand Colin), 2021.

Nicolas Chanavat, Arnaud Waquet, Arnaud Richard (éd.), *Les défis de l'Olympisme, entre héritage et innovation : Approches historique, sociale et managériale du mouvement olympique*, Paris (INSEP-Éditions), 2021.

Thierry Terret, *Histoire du sport*, Paris (PUF), 2023 (7^e édition).

Ressources documentaires et pédagogiques en ligne

Paris 2024 propose une page sur l'[histoire des Jeux paralympiques](#).

Réseau Canopé propose un dossier pédagogique sur le thème [Les Jeux olympiques : des enjeux multiples](#) (2012).

Sur le site du CIO, la [Charte olympique](#) en vigueur.

[Sur le site de l'ONU](#), une page présentant la trêve olympique et les différentes résolutions adoptées à ce sujet.

La CASDEN propose une exposition numérique « [Histoire, sport et citoyenneté](#) » retraçant l'histoire des olympiades depuis 1896, en les associant chacune à un athlète et une valeur.